

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

104002 - Enseigner dans une école catholique

question

Est il permis à un musulman d'enseigner dans une école catholique?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

La disposition légale applicable à cet égard varie en fonction du statut de l'école en question:

1. S'il s'agit d'une école purement religieuse dans ce sens qu'elle a été fondée par des religieux et des religieuses pour former une nouvelle génération de religieux, si tel est le cas, nous ne pensons pas que vous puissiez y travailler. Nous vous conseillons plutôt de vous en passer par scrupule, même si vous étiez chargé d'enseigner des disciplines profanes. Car votre contribution au fonctionnement de l'établissement fait de vous une partie de l'institution. C'est comme si vous l'aidiez à perpétuer la mécréance qu'elle enseigne aux enfants.

2. S'il s'agit d'une école publique dotée d'une administration chrétienne qui s'occupe d'un enseignement évangélique et s'en arrête là, dans ce cas, il n'y a aucun inconvénient à ce que vous y travailliez et vous mettiez à sa disposition tout en observant les ordres d'Allah le Puissant et Majestueux, en portant la tenue religieuse, en acquittant les actes culturels à leurs heures, en veillant aux bonnes mœurs, au bon traitement des autres, à vous éloigner des choses interdites dont l'un des plus graves consiste à aimer les infidèles, à se fier d'eux et à les imiter.

Veillez à travers l'exercice de votre emploi chez eux à diffuser la vérité, à y appeler et à libérer ceux que vous pouvez libérer des ténèbres de l'ignorance et du polythéisme. Si toutefois l'école

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

vous impose des rites et pratiques relevant du christianisme ou si l'école est mixte ou si vous craignez de subir des objections formulées par des chrétiens, dans tous ces cas, il ne vous est pas permis de travailler dans ladite école ni de contribuer à son fonctionnement. Il faut plutôt la quitter pour sauver votre foi et vous mettre à l'abri de Satan qui entraîne l'humain vers l'égarement. A ce propos, le Très Haut dit : ** (Coran,24:21)

Nous en profitons pour souligner le danger que véhiculent ces établissements ouverts dans les pays musulmans .Ils ne sont que des instruments déguisés de la colonisation, un moyen d'une corruption évidente. De nombreuses fatwa sont émises par des ulémas et des institutions scientifiques à leur sujet depuis leur implantation.

Allah le sait mieux.